

Votre agenda :

- 08/04 Atelier « décoration à la coquille d'œuf »
- 11/04 Pêche à la truite à l'étang du Bel-Air
- 18/04 Vide-grenier
- 02/05 Vente de vêtements d'occasion
- 08/05 Cérémonie du 8 mai
- 10/05 Visite de jardin à Bauzy
- 13 au 16/05
Week-end vélo
- 19/05 Atelier cuisine chinoise
- 23 et 24/05
Foire aux antiquaires
Bourse aux livres
- 4 et 5/06
Bracieux fait son show
- 07/06 Atelier verrines
- 12/06 Ouverture de la pêche à l'étang du Bel Air
- 19/06 Fête des écoles
- 19/06 Ouverture de la piscine
- 03/07 Concert de Gospel
- 13/07 Feu d'artifice et bal des pompiers
- 14/07 Pique-nique républicain
- 18/07 Les artistes dans la rue

- REZO
- Les Gaules Solognotes
- AJS Mont-Bracieux
- Club de tennis
- Municipalité
- REZO
- Maison du Tourisme
- REZO
- Les Amis de la Vieille Halle
- Comité des Fêtes
- Maison du Tourisme
- REZO
- Les Gaules Solognotes
- Ecoles primaire et maternelle
- Municipalité
- Municipalité et les pompiers
- Municipalité
- Les Amis de la Vieille Halle

Et toujours :

- du 20/03 au 17/10
Expositions artistiques permanentes
- du 19 /06 au 12/09
Expositions artisanales à la Longère
- tous les samedis du 17/07 au 21/08
Marché d'artisanat d'art sous la Vieille Halle

- Les Amis de la Vieille Halle
- Maison du Tourisme
- Maison du Tourisme



CROTTE ALORS !

D'y marcher du pied gauche porterait bonheur... mais qui n'a pas râlé en constatant que ses chaussures ou les roues de poussette des enfants étaient maculées de crottes de chiens ?

Nous rappelons à leurs propriétaires que les trottoirs de nos rues et les lieux de promenades tels que les prés de l'église, l'étang de Bel Air ne sont pas des lieux d'aisance pour les chiens, mais des espaces de détente dans lesquels on se passe volontiers de ces désagréments.

Aussi, avant de sortir vos animaux pour leur promenade quotidienne, pensez à emporter un sac plastique ou un vieux journal pour ramasser les excréments et les jeter dans les poubelles de la commune.

Nos chaussures vous en remercient par avance...

Vos questions à la municipalité

Vous souhaitez poser une question, complétez le bulletin ou recopiez-le sur papier libre et déposez-le dans la boîte aux lettres de la mairie. Nous nous engageons à vous répondre.

NOM
Prénom
Adresse

Question(s)
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Braci-lien



L'actualité de la commune



L'édito: Ce nouveau Braci-lien met l'accent sur les règlements d'urbanisme local. Le PLU, Plan Local d'Urbanisme, nous permet d'accueillir de nouveaux logements. Sans avoir de certitudes sur les dates de mise en chantier, nous pourrions ainsi voir de nouveaux Braciliens participer à la vie du village et contribuer aussi à l'augmentation des recettes fiscales ! Et nous en aurons bien besoin... En effet, comme je l'ai déjà évoqué, la suppression de la taxe professionnelle pourrait peser lourdement sur nos finances. Sans compter que depuis plus de 15 ans nous n'avons pas augmenté nos taux d'imposition : sachez que nous travaillons donc aussi sur l'évolution de la fiscalité locale. Toutefois, bonne nouvelle, compte tenu de la modification de certains paramètres, il est probable que les factures d'eau potable soient en légère baisse !

Daniel TROUVÉ

LES PERMIS DE CONSTRUIRE

Propriétaires, locataires, commerçants ou artisans, avant de procéder à tout type de travaux, ou à des modifications d'un bien immobilier, renseignez-vous auprès de la Mairie sur les procédures administratives à respecter. Ces modifications peuvent avoir une incidence sur la valeur cadastrale de votre bien ou sur les relations de bon voisinage !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous faites des travaux à l'intérieur de votre bien, sans augmentation de la surface de plancher ? Aucune formalité n'est nécessaire.

Vous faites des travaux sur la façade de votre bien ? Vous installez une antenne parabolique ou un climatiseur ? Vous devez remplir une **Déclaration préalable**.

Vous êtes commerçant et vous souhaitez changer l'aspect extérieur du bâtiment ? Vous devez demander un **Permis de construire**.

Vous installez une piscine hors-sol de 10 à 100m² ? Une **Déclaration préalable** est nécessaire. Vous laissez votre piscine autoportée installée pendant plus de 3 mois ? La **Déclaration préalable** est obligatoire.

A chaque fois que vous posez échelle ou échafaudage sur la voie publique, vous devez demander une **Permission de voirie** à la mairie.

UN PLU A BRACIEUX DEPUIS 2007

Au préalable, il existait à Bracieux un POS, Plan d'Occupation des Sols, approuvé le 11 Septembre 1990. Les travaux d'élaboration du PLU qui l'a remplacé, ont débuté par une décision du Conseil Municipal en date du 21 octobre 2005, puis un cabinet d'études en a pris la responsabilité en décembre 2005. Tous les services de l'état sont obligatoirement associés à la démarche.

Les orientations sont données par l'équipe municipale mais tiennent aussi compte des observations faites par les habitants. Un des objectifs fut notamment d'accroître la surface constructible. A l'issue de nombreuses réunions de travail, le document a été présenté en réunion publique le 1^{er} Mars 2007 devant «quelques» participants, ensuite un commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal de Grande Instance d'Orléans a reçu les doléances des habitants.

Le PLU est donc en vigueur depuis 2007. Il ne peut ensuite être modifié que dans le cadre de l'intérêt général. Trois zones sont distinguées à Bracieux :

• **Les zones urbaines (UA-UB)** : zones d'habitat contigu généralement en centre bourg et desservies par les réseaux d'eau et d'électricité.

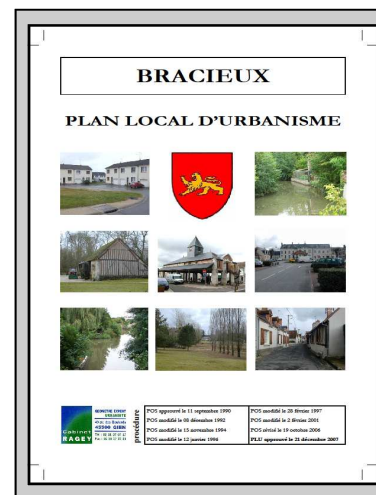
LES REGLEMENTS

Plusieurs niveaux de règlements régissent l'urbanisme de Bracieux :

- Le Code de l'urbanisme, fréquemment modifié. Sa dernière version consolidée date du 1er Janvier 2010.
- Le SCOT, Schéma de Cohérence Territoriale, qui définit les grandes orientations d'aménagement au sein du Pays de Chambord.
- Le PLU, Plan Local d'Urbanisme, pour la commune.

En fonction de ces réglementations, les modifications que vous souhaitez apporter à votre maison ou bâtiment peuvent nécessiter une simple **Déclaration préalable de travaux** ou bien alors le dépôt d'un **Permis de construire**. Ces documents sont transmis aux Services de l'Etat pour vérification de la conformité par rapport au document d'urbanisme local.

Si votre bien immobilier est proche d'un **Bien Classé ou Inscrit au Patrimoine national**, l'Architecte des Bâtiments de France doit être consulté. Pour notre village cette contrainte n'existe pas puisque ni la halle ni l'église ne sont classées.



- **Les zones à urbaniser (AU)** : zones nouvellement ouvertes à la construction, mais uniquement dans le cadre d'un projet d'ensemble. L'initiative individuelle, sauf si elle gère l'ensemble de la zone, est impossible. Les infrastructures (routes, réseaux,..) sont à la charge du promoteur.
- **Les zones naturelles et forestières (N)** : zones situées à l'entrée du village conservant un caractère naturel, ou accueillant des activités sportives.

PLU, COMMENT SE RENSEIGNER ?

Sur internet

www.bracieux.fr
www.service-public.fr
www.nouveaupermisdeconstruire.gouv.fr

Par téléphone auprès de Allô Service Public : 39 39

A la mairie.



FESTIVAL D'HUMOUR : BRACIEUX FAIT SON SHOW !

Réservez les 4 et 5 juin prochains :

- Spectacle d'ouverture avec **Laurent VIOLET**, auteur chroniqueur de radio (travaillant notamment auprès de Laurent RUQUIER et Laurence BOCCOLINI),
- Spectacle-compétition de jeunes comédiens. Le jury sera présidé par **Bruno PUTZULU**,
- Spectacle de clôture avec **Pierre AUCAIGNE**, (Emissions *Les Grosses Têtes*, *Les Coups d'humour*).

Un pur rendez vous d'humour, de rire et de bonheur...

JEU CHERCHEZ L'INTRUS Bulletin municipal 2010

C'est la lucarne n°17 qui a été photographiée à Chambord, et non à Bracieux.



Merci aux participants de s'être laissés prendre par le jeu et félicitations aux gagnants qui ont su repérer les lucarnes braciennes :

- M. Pierre Chaudré-Lesoeur,
- M. et Mme Claude Fayet.

MICKAËL

« Un grand merci à toutes les personnes anonymes, à la Municipalité et au Centre Communal d'Action Sociale, aux commerçants, aux diverses associations, au centre de secours, aux ambulanciers Rosey-Pailloux, à tous ceux enfin qui nous ont soutenus, tant moralement que matériellement, depuis le début de la maladie de Mickaël et ce, jusqu'à l'heure de son décès. »

Famille LIARD

LA TELEVISION NUMERIQUE ARRIVE A BRACIEUX

En octobre, la transmission des images télévisées ne s'effectuera plus en mode *analogique* mais en mode *numérique*.

Cela risque d'entraîner quelques modifications du réglage de votre téléviseur mais, pas d'inquiétude, en principe, tous les téléviseurs achetés depuis 1981 sont compatibles avec la technologie numérique, dès lors qu'ils possèdent une prise *Péritel*.

Une communication officielle sera réalisée par les autorités compétentes à savoir **France Télé Numérique**.

Vous pouvez dès maintenant consulter le site www.tousaunumerique.fr vous y trouverez la liste des professionnels agréés.

**Méfiez-vous du démarchage à domicile.
En cas de doute contactez-nous. !**

DONNE DU PUNCH À TES VACANCES !

L'accueil de loisirs **Les Bracicotins** ouvrira ses portes du 5 au 30 juillet 2010.

Si tu as entre 3 et 14 ans et que tu as envie d'occuper pleinement tes journées avec tes copains, viens nous rejoindre. Au programme selon ton âge et les dates: sorties, camp nautique, camp nature, camp vélo, et bien d'autres jeux et activités.

Alors viens avec tes parents découvrir le programme lors de la réunion d'information qui se tiendra le **vendredi 28 mai 2010 à 18h30** à la mairie de Bracieux.

Nouveau cette année : un groupe ados 11-14 ans !